

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON DE YDES

MAIRIE DE YDES

☎ 04 71 40 82 51 – mairie@ydes.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°008C-2025 : Annule et Remplace pour correction - ARRETE APPELANT LES ELECTEURS A EMETTRE UN AVIS SUR LE PROJET DE VENTE DE TERRAIN SECTIONAL A MONSIEUR CEDRIC CAGNAC et MADAME CELINE MOMMALIER – COMMUNE DE YDES – SECTION DE LAGARDE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ydes,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2411-1 à L. 2411-17,
Vu la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de commune,
Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt,
Vu la délibération du conseil municipal de Ydes en date du 28 février 2025,
Considérant qu'il n'est pas constitué de commission syndicale,
Considérant que l'article L. 2411-16 du code général des collectivités territoriales dispose que lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, « *le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal* ».

ARRETE

Article 1 :

Les électeurs de la section de Lagarde, Commune de Ydes, tels que définis par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (les habitants ayant un domicile réel et fixe sur le territoire de la section et inscrits sur la liste électorale de la commune) et dont la liste est annexée au présent arrêté, **sont convoqués le :**

Dimanche 23 Mars 2025

**à la Mairie de Ydes,
de 09h00 à 11h00,**

Afin de donner leur avis sur le projet de vente à M. Cédric CAGNAC et Mme Céline MOMMALIER, de la parcelle sectionale cadastrée ZI 17 (nature : TA), d'une superficie totale de 580 m², au prix de 1 € le m². Ce terrain leur permettrait d'accéder à leur garage.

Article 2 :

Tout électeur omis ou porté par erreur sur la liste ci-annexée, pourra contacter Monsieur le Maire de Ydes, afin de se faire inscrire en qualité d'électeur s'il remplit les conditions requises, ou rayer dans le cas contraire. Les opérations rectificatives doivent, en tout état de cause, intervenir avant l'ouverture du scrutin.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif, dans les 2 mois de la notification ou publication. Le maire certifie le caractère exact

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025

Date de réception de l'AR: 04/03/2025

015-211502653-AU_2025_001C-AU

A G E D I

Article 3 : Un procès-verbal des opérations sera établi en trois exemplaires, dont deux seront adressés à la sous-préfecture de Saint-Flour.

Article 4 : En l'absence d'accord de la majorité des électeurs inscrits de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Maire de Ydes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie pendant 15 jours au moins, et **au plus tard le mercredi 08 mars 2025**. Le certificat d'affichage du présent acte sera transmis à la sous-préfecture de Saint-Flour.

Fait à Ydes, le 04 Mars 2025

Alain DELAGE
Maire de Ydes



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif
notification ou publication. Le maire certifie le caractère exact

Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
Date de réception de l'AR: 04/03/2025
015-211502653-AU_2025_001C-AU
A G E D I

COMMUNE DE YDES
LISTE DES ELECTEURS
SECTION DE LAGARDE

N° ORDRE	NOM ET PRENOM	DATE ET LIEU DE NAISSANCE	DOMICILE
1	CAGNAC Cédric, Lucien	26/11/1991 DREUX (28)	5 LAGARDE
2	MAURIO (SABOURIN) Marie-Pierre, Agnès	21/11/1968 BORT LES ORGUES (19)	2 LAGARDE
3	SABOURIN Fabrice, Jean	11/10/1967 AURILLAC (15)	2 LAGARDE

Liste arrêtée à trois électeurs

Ydes, le 04 Mars 2025

Alain DELAGE

Maire d'Ydes



Date de transmission de l'acte: 04/03/2025
Date de réception de l'AR: 04/03/2025
015-211502653-AU_2025_001C-AU
A G E D I